

Bruxelles, le 17 mai 2018
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2015/0272 (COD)**

8500/1/18
REV 1

CODEC 666
ENV 265
COMPET 261
MI 305
AGRI 201
IND 114
CONSOM 123
ENT 82

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage, la directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs, et la directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 3 décembre 2015, la Commission a transmis au Conseil la proposition visée en objet¹, qui est fondée sur l'article 192, paragraphe 1, du TFUE et fait partie du train de mesures sur l'économie circulaire.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 20 juillet 2016². Le Comité des régions a rendu son avis le 18 janvier 2017³.

¹ 14973/15.

² JO C 264 du 20.7.2016, p. 98.

³ JO C 17 du 18.1.2017, p. 46.

3. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission le 17 avril 2018. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil⁴.
4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil:
- d'approuver la position du Parlement européen en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, telle qu'elle figure dans le document PE-CONS 9/18, la Hongrie s'abstenant;
 - de décider d'inscrire les déclarations figurant à l'addendum de la présente note au procès-verbal de ladite session.

Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Une fois signé par le président du Parlement européen et par le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.

⁴ 8052/18.